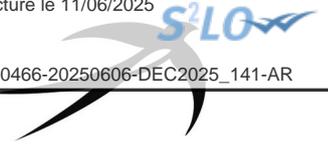


Ville de Malakoff



DECISION MUNICIPALE N° DEC2025_141

Direction : **Direction Finances**

OBJET : **Marché à procédure adaptée n° 25-04 relatif aux travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan**

Madame la Maire de Malakoff,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles ses articles L. 2122-22, L.2122-23, L.2131-1, L.2131-2 ;

Vu le Code la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R.2123-1 1°;

Vu la délibération n°2020-19 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé Madame la Maire par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 4° du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville a lancé une consultation relative aux travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan ;

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la commune a publié un avis d'appel public à concurrence paru au journal *LE PARISIEN* du 24 avril 2025, et sur la plateforme *Marches-publics.info*, annonce n°T-PA-163 6857 le 24 avril 2025 ; un avis rectificatif est paru le 14 mai 2025 au journal *LE PARISIEN* et sur la plateforme *Marchés-publics.info* ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par la société PARC ESPACE est économiquement la plus avantageuse eue égard aux critères définis dans le règlement de la consultation ;

DÉCIDE,

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché à procédure adaptée n°25-04 relatif aux travaux de rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan à la société PARC ESPACE, sise 5 rue Joseph Cugnot 78120 RAMBOUILLET. Les prestations sont réglées par un prix global et forfaitaire de 599 670,50 € (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent soixante-dix euros et cinquante centimes) HT.

Article 2 : DE DIRE QUE la durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement.

Article 3 : DE SIGNER les pièces constitutives du marché.

Article 4 : DE DIRE QUE les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250606-DEC2025_141-AR



Article 5 : La présente décision sera notifiée à la société registre des décisions et publiée électroniquement. Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière municipale.

Fait à Malakoff, le 4 juin 2025

La Maire,
Jacqueline BELHOMME

*La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ville de Malakoff

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **SAMEDI 23 MAI 2020**

Objet : Délégations de pouvoir attribuées au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres composant le conseil : **39**

DEL2020_19

En exercice : 39
Présents : 37
Représentés (ayant donné mandat) : 2
Absents (sans mandat) : 0

Arrivée en Préfecture le : 26 Mai 2020
Publiée le : 26 Mai 2020
Exécutoire le : 26 Mai 2020

L'an deux-mille-vingt le samedi 23 mai à 11 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 19 mai 2020, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle des fêtes de l'école Jean Jaurès, située 13 avenue Jules Ferry à Malakoff, sous la présidence de Madame la Maire, Jacqueline BELHOMME.

Etaient Présents (37) :

Mme Jocelyne BOYVAL, Mme Catherine MORICE, M. Dominique CARDOT, Mme Fatiha ALAUDAT, Mme Carole SOURIGUES, Mme Virginie APRIKIAN, M. Michaël GOLDBERG, M. Pascal BRICE, Mme Annick LE GUILLOU, M. Rodéric AARSSE, M. Antonio OLIVEIRA, Mme Bénédicte IBOS, M. Loïc COURTEILLE, Mme Corinne PARMENTIER, Mme Sonia FIGUÈRES, M. Thomas FRANÇOIS, Mme Vanessa GHIATI, M. Grégory GUTIEREZ, Mme Dominique TRICHET-ALLAIRE, M. Saliou BA, M. Michel AOUAD, Mme Nadia HAMMACHE, M. Nicolas GARCIA, M. Jean-Michel POULLÉ, M. Farid HEMIDI, M. Martin VERNANT (arrivée à 11h12), M. Aurélien DENAES, M. Antony TOUEILLES, Mme Tracy KITENGE, Mme Fatou SYLLA, M. Gilles BRESSET, M. Roger PRONESTI, Mme Emmanuelle JANNÈS, M. Olivier RAJZMAN, Mme Charlotte RAULT, M. Stéphane TAUTHUI.

Mandats donnés :

Madame Julie MURET donne pouvoir à Madame Dominique TRICHET-ALLAIRE
Madame HÉLA BEL HADJ YOUSSEF donne pouvoir à Monsieur Antony TOUEILLES

Secrétaire de séance :

Madame Fatou SYLLA, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 23 mai 2020

Registre des délibérations Délibération n°DEL2020_19

Service : Direction générale des services

Objet : Délégations de pouvoir attribuées au Maire par le conseil municipal dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-19, L.2122-22, L.2122-23,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain modifiant l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil de territoire n°CT 15-2017 de l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris », en date du 07 mars 2017, portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à la commune de Malakoff,

Vu la délibération du conseil de territoire n°CT 34-2017 de l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris », en date du 28 mars 2017, portant délégation de l'exercice du droit de préemption urbain (DPU) à des organismes tiers sur la commune de Malakoff,

Considérant qu'il est souhaitable, afin d'assurer une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et dans le souci d'alléger l'ordre du jour des séances du conseil municipal, que le conseil municipal délègue une partie de ses attributions à Madame la Maire,

Considérant les possibilités de délégations complémentaires introduites par les lois n°2015-991 du 7 août 2015, n°2017-257 du 28 février 2017, n°2018-1074 du 26 novembre 2018 permettant de faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Considérant que, sous l'effet de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, le droit de préemption urbain a été transféré de plein droit à l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris »,

Considérant que, par la délibération du conseil de territoire n°CT 15 2017, l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris » a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à la commune de Malakoff sur l'intégralité du territoire communal, à l'exception des périmètres d'intervention de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Considérant que, par la délibération du conseil de territoire n°CT 34-2017, en date du 28 mars 2017, l'établissement public territorial « Vallée Sud – Grand Paris » a décidé de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sur les secteurs Danton/Charles de Gaulle, Pierre Larousse, Avaulée, Péri/Brossolette, Colonel Fabien, Frères Vigouroux, situés sur la commune de Malakoff,

Après en avoir délibéré,

Par 39 voix pour dont 2 mandats (Mme MURET, Mme BEL HADJ YOUSSEF)

Article 1 : DÉLÈGUE à Madame la Maire le pouvoir de prendre toute décision pour :

1° - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

2° - Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics.
Ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.

3° - Procéder, selon les conditions fixées par **l'annexe 1 de la présente délibération**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et à la sécurisation de l'encours de la dette.

4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, qu'il s'agisse de biens mobiliers que la ville donne à bail, ou de biens immobiliers que la ville donne ou prend à bail, sur le domaine public ou privé, pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° - Passer les contrats d'assurance, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

10° - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 euros.

11° - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

12° - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.

13° - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.

14° - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

15° - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

16° - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- Constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la ville du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures ;
- Transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros.

17° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, à l'exclusion de celles concernant les accidents incluant des personnes.

18° - Donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19° - Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20° - Réaliser les lignes de trésorerie selon les conditions fixées **par l'annexe 2 de la présente délibération.**

21° - Exercer ou déléguer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme pour des aliénations à titre onéreux dans la limite d'un montant inférieur à 1 000 000 d'euros.

22° - Exercer, au nom de la commune, le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

23° - Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-1 et L.533-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

24° - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

(25°)

26° - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes :

- Tout organisme public, dont l'État et ses établissements publics, émanations et agences, les collectivités territoriales, les instances européennes et leurs agences ;
- Tout organisme privé concourant par son action à l'intérêt général ;
- Aux plus hauts montants disponibles au vu des seuils définis par l'organisme financeur et au vu des projets portés par la ville, objets des subventions recherchées.

Les demandes de subventions incluent tout document administratif ou technique de nature à permettre l'instruction par l'organisme financeur, ainsi que le versement effectif de la participation lorsqu'elle a été confirmée. Dans le cas où l'obtention d'une subvention est subordonnée à la signature d'une convention avec l'organisme financeur, cette dernière est approuvée par le conseil municipal, sauf caractère d'urgence mettant en péril la procédure d'obtention.

27° - Procéder au dépôt des déclarations préalables, des demandes de permis de démolir, permis de construire et permis d'aménager pour des opérations autorisées par le conseil municipal.

28° - Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

29° - Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L.123-19 du code de l'environnement.

Article 2 : AUTORISE un adjoint, dans l'ordre du tableau, à exercer les délégations consenties à la Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, dans les conditions fixées par l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : DÉCIDE que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation de la Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales.

Article 4 : DÉCIDE que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un membre de l'administration municipale agissant par délégation de la Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales.

Article 5 : PREND ACTE que, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat.

Article 6 : PREND ACTE que le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Article 7 : La Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait et délibéré à la date ci-dessus

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Madame la Maire,

Jacqueline BELHOMME

Acte d'engagement

Rénovation de la piste
d'athlétisme et repositionnement
des modules d'athlétisme du
Stade Marcel CERDAN

PARC ESPACE (Mandataire)



Ville de Malakoff

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ DE TRAVAUX

**Rénovation de la piste d'athlétisme et
repositionnement des modules d'athlétisme du
stade Marcel Cerdan à Malakoff (92)**

Cadre réservé à l'acheteur

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

..... / /

Mairie de Malakoff

Hôtel de ville

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 Malakoff

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
1.1 Maître d'ouvrage.....	3
1.2 Ordonnateur.....	3
1.3 Comptable public assignataire des paiements.....	3
2. IDENTIFICATION DU CONTRACTANT	3
2.1 CONTRACTANT (UNIQUE).....	3
2.2 CONTRACTANTS (GROUPEMENT).....	4
3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES	6
3.1 Objet du marché.....	6
3.2 Mode de passation et forme du marché.....	6
3.3 Durée du marché - Délais d'exécution.....	6
3.4 Maîtrise d'œuvre.....	6
4. PRIX	6
4.1 Déclaration de sous-traitance.....	6
5. PAIEMENT	7
6. AVANCE	7
7. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	8
8. SIGNATURE	8

1. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

1.1 Maître d'ouvrage

La consultation est organisée par :

Ville de Malakoff
Hôtel de Ville
1 Place du 11 Novembre 1918
CS80031
92245 MALAKOFF

Le pouvoir adjudicateur est Madame Jacqueline BELHOMME, Maire de la Ville de Malakoff. La personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances est Madame Jacqueline BELHOMME, Maire de la Ville de Malakoff.

1.2 Ordonnateur

L'ordonnateur est Madame le Maire de la Ville de Malakoff.

1.3 Comptable public assignataire des paiements

Le comptable public assignataire des paiements est Madame Chantal CAVAUD, Comptable public, 18 rue Victor Hugo, 92120 Montrouge.

2. IDENTIFICATION DU CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et conformément aux clauses et stipulations de ces pièces et du CCAG-Travaux,

2.1 CONTRACTANT (UNIQUE)

<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à	
Téléphone : Email :	
<input checked="" type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de l'entreprise : (<i>intitulé complet et forme juridique de la société</i>) : SAS PARC ESPACE	
Au capital de :	80 000€
Ayant son siège à :	05 RUE JOSEPH CUGNOT 78120 RAMBOUILLET
Téléphone : Email :	01.34.86.65.53 be@parcespace.com
N° d'identité entreprise SIREN	378 925 515
N° inscription au registre commerce ou répertoire des métiers	VERSAILLES B 378 925 515
Code APE	8130 Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR92 378 925 515

Le contractant s'engage, sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

2.2 CONTRACTANTS (GROUPEMENT)

Forme du groupement :

- du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

Cotraitant 1 - Mandataire

<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	_____
Domicilié à	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de l'entreprise : (intitulé complet et forme juridique de la société) : _____	
Au capital de :	_____
Ayant son siège à :	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
N° d'identité entreprise SIREN	_____
N° inscription au registre commerce ou répertoire des métiers	_____
Code APE	_____
Numéro de TVA intracommunautaire	_____

Cotraitant 2

<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	_____
Domicilié à	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de l'entreprise : (intitulé complet et forme juridique de la société) : _____	

Au capital de :	_____
Ayant son siège à :	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
N° d'identité entreprise SIREN	_____
N° inscription au registre commerce ou répertoire des métiers	_____
Code APE	_____
Numéro de TVA intracommunautaire	_____

Cotraitant 3

<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	_____
Domicilié à	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de l'entreprise : (<i>intitulé complet et forme juridique de la société</i>) :	_____
Au capital de :	_____
Ayant son siège à :	_____
Téléphone :	_____
Email :	_____
N° d'identité entreprise SIREN	_____
N° inscription au registre commerce ou répertoire des métiers	_____
Code APE	_____
Numéro de TVA intracommunautaire	_____

S'engage, au nom des membres du groupement, et sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

3.1 Objet du marché

Le présent acte d'engagement concerne la réalisation de travaux pour la rénovation de la piste d'athlétisme et le repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan à Malakoff (92).

3.2 Mode de passation et forme du marché

Le présent marché est soumis aux dispositions du Code de la commande publique. Ce document est désigné par les termes « le Code » dans l'ensemble des pièces de la consultation. Qualifié de marché de travaux au sens de l'article L.1111-2 du Code, il est soumis aux dispositions du CCAG « Travaux » approuvé par un Arrêté du 30 mars 2021.

Le présent marché est passé selon procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 Durée du marché - Délais d'exécution

La durée du marché court à compter de la date de notification du marché jusqu'à la fin de la garantie de parfait achèvement. Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

3.4 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par : CHANEAC SPORT

Le maître d'œuvre est représenté par : Monsieur Alain FURODET - 04 79 72 09 46 - contact@atelier-chaneac.fr

4. PRIX

Les prestations seront réglées par application, aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires fixés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Les variantes libres ne sont pas autorisées - (cf. article 1.2 du CCAP).

L'évaluation, de l'ensemble des travaux du présent marché, telle qu'elle résulte du détail quantitatif estimatif est la suivante :

- Montant hors taxe : **599 670.50** Euros
- TVA (taux de 20 %) : **119 934.10** Euros
- Montant TTC : **719 604.60** Euros
- Soit en lettres : **Sept cent dix neuf mille six cent quatre euros et soixante centimes**

4.1 Déclaration de sous-traitance

L'annexe n°2 (DC4) au présent acte d'engagement, sera dupliquée autant de fois que nécessaire, elle indique la nature et le montant des prestations que j'envisage (ou nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.



7. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Code CPV	Désignation
45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives
45212221-1	Travaux de construction d'ouvrages pour terrain de sports

8. SIGNATURE

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

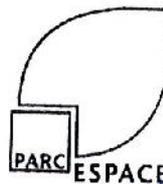
A RAMBOUILLET

Le 26/06/2025

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé



du et approuvé
PARC ESPACE

5 rue Joseph Cugnot

78120 RAMBOUILLET

Tél. : 01 34 86 04 36

**Siren: 378 925 515 - RCS VERSAILLES
 TVA Intra. : FR92 378925515**

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir acte
 d'engagement*

Signature du représentant du pouvoir
 adjudicateur habilité par la délibération en date du

.....

Pour un montant de :

.....

A Malakoff, le :

5. PAIEMENT

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : **PARC ESPACE ILE DE FRANCE**

Pour les prestations suivantes : **LA TOTALITÉ DU MARCHÉ**

Établissement : **CREDIT AGRICOLE**

Numéro de compte : **08094149001** Clé : **94**

Code banque : **18206** Code guichet : **00080**

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Etablissement :

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :

- Ouvert au nom de :

pour les prestations suivantes :

Etablissement :

Numéro de compte : Clé :

Code banque : Code guichet :

Nota : fournir les RIB dans l'offre.

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire ;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

Le maître de l'ouvrage se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

6. AVANCE

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

OUI

NON

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

ANNEXE 1 - DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAUX			



Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

S²LO

ID : 092-219200466-20250606-DEC2025_141-AR

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CREDIT AGRICOLE



Titulaire : **PARC ESPACE ILE-DE-France**

Domiciliation : CRCA Rambouillet

IBAN : FR76 1820 6000 8008 0941 4900 194

BIC : AGRIFRPP882

Code Banque : 18206

Code Guichet : 00080

N° compte : 08094149001

Clé RIB : 94

BPU

Rénovation de la piste
d'athlétisme et repositionnement
des modules d'athlétisme du
Stade Marcel CERDAN



PARC ESPACE (Mandataire)

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 092-219200466-20250606-DEC2025_141-AR



Ville de Malakoff

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

VERSION 2

MARCHÉ DE TRAVAUX

**Rénovation de la piste d'athlétisme et
repositionnement des modules d'athlétisme du
stade Marcel Cerdan à Malakoff (92)**

Mairie de Malakoff

Hôtel de ville

1 Place du 11 Novembre 1918

CS80031

92245 Malakoff

SOMMAIRE

1	PRIX GENERAUX.....	4
1.1	INSTALLATIONS DE CHANTIER.....	4
1.2	CONSTAT D'HUISSIER - ETAT DES LIEUX.....	4
1.3	IMPLANTATION ET PIQUETAGE.....	5
1.4	ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES.....	5
1.5	PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER.....	6
1.6	GEODETECTION DES RESEAUX.....	6
	PISTE D'ATHLETISME.....	7
	TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS.....	7
2.1	DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS.....	7
2.2	DEMOLITION ET EVACUATION DE BETON ARME OU NON ARME EN FONDATION OU EN ELEVATION.....	7
2.3	DEMOLITION ET EVACUATION DE BORDURE ET CANIVEAU DE TOUTE NATURE.....	7
2.4	DEMOLITION ET EVACUATION DE LA ZONE DU LANCER DE POIDS.....	8
2.5	DECAPAGE, EVACUATION ET RECYCLAGE DE LA RESINE SYNTHETIQUE.....	8
2.6	SCIAGE D'ENROBES.....	8
2.7	RABOTAGE ET EVACUATION D'ENROBES SUR 3CM D'EPaisseur MINI.....	8
2.8	DEPOSE ET EVACUATION DE CLOTURE DE TOUTE NATURE Y COMPRIS MASSIFS.....	9
2.9	DEPOSE ET EVACUATION DE PARE-BALLONS Y COMPRIS FILET.....	9
2.10	DEPOSE ET EVACUATION DE MAIN COURANTE Y COMPRIS MASSIFS.....	9
2.11	DEPOSE ET EVACUATION DE DALLAGE DE TOUTE NATURE.....	9
2.12	DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES.....	10
2.13	DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES DRAINANTS PERIPHERIQUES (5CM).....	10
2.14	TRANSFORMATION D'OUVRAGE EN REGARD BORGNE.....	10
2.15	MISE A LA COTE D'OUVRAGE.....	10
3	TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS.....	12
3.1	PURGES EN GRAVE NON TRAITEE 0/80.....	12
3.2	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME.....	12
3.3	FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT.....	12
3.4	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20.....	12
3.5	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10 (120KG/M ²).....	13
3.6	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBDR 0/6 (75KG/M ²).....	13
3.7	COUCHE D'ACCROCHAGE EN EMULSION DE BITUME.....	13
3.8	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE CR1.....	14
3.9	MICRO-PONCAGE DE 0 A 6 MM.....	14
3.10	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BETON ARME DOSE A 350 KG/M3 POUR OUVRAGES DIVERS.....	14
3.11	ENGAZONNEMENT.....	15
3.12	FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX DE PISTE ET DALOT.....	15
3.13	ESSAIS DE PORTANCE.....	15
4	REVETEMENT SPORTIF.....	17
4.1	REVETEMENT POLYURETHANE IMPERMEABLE SYSTEME BI COUCHE COULE EN PLACE ROUGE.....	17
4.2	REALISATION DES TRACES DE LA PISTE D'ATHLETISME.....	17
4.3	MARQUAGE DE LA PISTE.....	17
5	EQUIPEMENTS SPORTIFS ATHLETISME.....	18
5.1	PLANCHE D'APPEL REVERSIBLE.....	18
5.2	ATELIER DE SAUT A LA PERCHE.....	18
5.3	CREATION D'UN ATELIER DE LANCER DE POIDS (DALLE BETON, CERCLE REGLEMENTAIRE RENFORCE).....	18
5.4	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE CR1.....	19
5.5	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE STABILISE POUR DE RECEPTION DU POIDS.....	19
5.6	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE, ENGAZONNEMENT SUR ANCIENNE ZONE DE POIDS.....	19
6	CONTROLE EXTERNE PISTE D'ATHLETISME.....	21

6.1	CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE A CHAUD DES ENROBES PAR UN LABO (PLANIMETRIE / EPAISSEUR)	21
6.2	PRELEVEMENT D'ENROBES POUR LE CONTROLE DU MODULE DE RICHESSE.....	21
6.3	FRAIS DE GEOMETRE POUR L'IMPLANTATION DE L'ANNEAU DE PISTE (CANIVEAUX, BORDURES)	21
6.4	FRAIS DE GEOMETRE AGREE POUR L'IMPLANTATION DES TRACES, COULOIRS, DEPARTS ET ARRIVEES DE COURSES Y COMPRIS LA REALISATION DU DOSSIER D'HOMOLOGATION	21
6.5	ESSAIS SPORTIFS SUR RESINE SYNTHETIQUE	22
	ABORDS.....	23
7	TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS.....	23
7.1	REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	23
7.2	FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	23
7.3	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GNT 0/63	23
7.4	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GNT 0/20 (EPAISSEUR 10CM)	24
7.5	FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1	24
7.6	COUCHE D'IMPREGNATION GRAVILLONNEE.....	24
7.7	FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBDR 0/6 (75KG/M ²).....	24
7.8	ESSAIS DE PORTANCE.....	25
8	MAIN COURANTE	26
8.1	FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE REMPLIE, HAUTEUR 1,10M.....	26
8.2	FOURNITURE ET POSE DE PORTAIL 4.00M DANS MAIN COURANTE	26
8.3	FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1,50M DANS MAIN COURANTE.....	26

1 PRIX GENERAUX

1.1 <i>INSTALLATIONS DE CHANTIER</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la préparation, l'installation, la surveillance, le nettoyage et le repli du chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les réunions préparatoires, • Les demandes de DICT auprès des concessionnaires, • L'établissement du PPSPS, la réalisation des travaux ou prestations diverses exigés par le CSPS, • La fourniture et l'installation des bungalows de chantier et sanitaires tels que définis dans le PGCSPS suivant les prescriptions du CSPS, • L'éventuel déplacement des installations en cours de chantier suivant les phases de travaux ou sur demande de la maîtrise d'œuvre, de la maîtrise d'ouvrage ou du CSPS, • L'ensemble des raccordements nécessaires au bon fonctionnement des installations, dans les conditions exposées par le PGCSPS, quelles que soient la distance et la nature des réseaux à mettre en œuvre, ainsi que l'entretien de ces réseaux jusqu'à la fin du chantier, • L'installation des aires de stockage après validation de celles-ci par le maître d'œuvre, • La mise en place de barrières de type Héras ou équivalent, y compris le déplacement des barrières, pour la protection du chantier et des aires de stockage. L'entrepreneur devra fournir un plan de barriérage avant tout démarrage des travaux qui sera validé par le maître d'œuvre et le CSPS, • La signalisation de chantier horizontale et verticale suivant les prescriptions du maître d'œuvre et de la MOA, • L'ensemble des dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier, conformément aux règlements en vigueur, aux consignes du maître d'œuvre, et aux prescriptions du CSPS, • La signalisation et la gestion du trafic en dehors de l'emprise du chantier, • Les travaux de nettoyage intérieur et extérieur en cours ou en fin de chantier ainsi que l'évacuation des déchets en décharge agréée, • La remise en état des voiries, des zones engazonnées, et la réparation des dégâts occasionnés par l'entreprise ou ses sous-traitants, • Les frais d'implantation et les réceptions des plateformes selon les prescriptions du CCTP, • La transmission des demandes d'agrément des différents matériaux, matériels que l'entrepreneur souhaite utiliser pour réaliser les travaux. <p>La consistance des installations devra être dans tous les cas conforme au PGCSPS et aux exigences du CSPS, sans que le titulaire ne puisse se prévaloir d'une rémunération complémentaire.</p> <p>Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 % après réception de l'installation de chantier • 40 % après réception du repli de l'installation de chantier 	<p>7 052.10€</p>
<p><i>Le forfait (en lettres) : Sept mille cinquante-deux euros et dix centimes</i></p>	

1.2 <i>CONSTAT D'HUISSIER - ETAT DES LIEUX</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait les frais de l'huissier de justice pour la réalisation de l'état des lieux avant travaux conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP.</p> <p>L'entrepreneur pourra choisir l'huissier de justice de son choix. Le constat devra englober la zone de chantier et les constructions, ouvrages et voiries voisines et sera réalisé en présence d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Le document produit par l'huissier de justice devra contenir toutes les indications nécessaires permettant d'attester l'état des lieux avant l'intervention de l'entreprise.</p> <p>L'état des lieux devra être transmis en trois exemplaires papiers et un exemplaire informatique sur clé USB au maître d'œuvre.</p>	<p>956.00€</p>
<p><i>Le forfait (en lettres) : Neuf cent cinquante-six euros</i></p>	

1.3 IMPLANTATION ET PIQUETAGE	PU en € HT en chiffres
<p>Implantation :</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, les implantations (planimétrie et altimétrie) par un géomètre agréé de l'ensemble des points et ouvrages décrits au CCTP, et plus généralement l'ensemble des éléments nécessaires à la parfaite réalisation des travaux. L'entrepreneur devra établir les points de repère, à partir des repères fixes sur des ouvrages existants conservés en place conformément aux prescriptions du C.C.T.P.</p> <p>Piquetage des réseaux :</p> <p>Ce prix rémunère au forfait :</p> <p>Les travaux de piquetage des réseaux enterrés, lorsqu'ils sont confiés à l'entreprise et réalisés sous sa responsabilité. Ce prix rémunère au forfait, l'implantation, en (x,y,z) et par un géomètre, des réseaux supposés tels qu'indiqués sur les plans reçus des exploitants en réponses aux DICT.</p> <p>Le tracé au sol à la bombe traçante ou par tout autre moyen desdits réseaux suivant leur axe supposé d'implantation et le marquage de part et d'autre de cet axe de la zone d'incertitude liée à la précision des données cartographiques des exploitants.</p>	<p>776.80€</p>
<p><i>Le forfait (en lettres) : Sept cent soixante-seize euros et quatre-vingt centimes</i></p>	

1.4 ETUDES D'EXECUTION ET DOSSIER DES OUVRAGES EXECUTES	PU en € HT en chiffres
<p>Etudes d'exécution :</p> <p>Ce prix rémunère au forfait les frais d'études nécessaires à la réalisation des études d'exécution conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La vérification du projet dans son dimensionnement, sa cotation, sa technicité, sa conformité et sa solidité, • La réalisation et la fourniture des schémas et notes de calculs ; • La réalisation et la fourniture des plans d'exécution et de détails des ouvrages, • La transmission de tous les documents au maître d'œuvre en 3 exemplaires papiers et 1 exemplaire au format DWG sur support informatique (clé USB). <p>Lorsque l'Entrepreneur fournira un plan de détail ou toute autre étude nécessaire à l'exécution du travail, il devra obtenir l'approbation du Maître d'œuvre sur ce plan ou cette étude avant de le mettre en œuvre conformément au C.C.T.P.</p> <p>Dossier des ouvrages exécutés :</p> <p>Ce prix rémunère au forfait, la transmission au maître d'œuvre en 3 exemplaires papier et 1 exemplaire au format informatique sur clé USB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les plans de récolement en tenant compte des réseaux existants, des aménagements réalisés, de tous les détails (arbres, portillons, clôtures, etc....). Le maître d'œuvre pourra réclamer des compléments de relevé s'il l'estime nécessaire, • Les coupes ou détails techniques des différents ouvrages, • Les DICT, récépissés et arrêtés éventuels, • Le rapport d'essais de tous les tests et contrôles stipulés dans le CCTP, • Le rapport d'identification des matériaux suivant les contrôles demandés par le maître d'œuvre, • La liste des fiches techniques des matériaux accompagnés des demandes d'agrément validées par le maître d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. <p>Cette liste n'est pas exhaustive, l'entrepreneur devra fournir tous les éléments demandés par le maître d'œuvre sans pouvoir prétendre à une rémunération supplémentaire.</p> <p>Cette prestation sera rémunérée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 % après transmission et validation des plans d'exécution par le maître d'œuvre • 50 % après transmission et validation des dossiers des ouvrages exécutés 	<p>2 330.30€</p>
<p><i>Le forfait (en lettres) : Deux mille trois cent trente euros et trente centimes</i></p>	

1.5 PANNEAU D'INFORMATION DE CHANTIER	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la pose d'un panneau d'information de chantier conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • La fourniture, le transport du panneau et des éléments de fixation à pied d'œuvre, • Le dimensionnement des fondations du panneau, qui devra être validé par le maître d'œuvre, • Les terrassements en déblais et remblais, les fouilles nécessaires pour la réalisation des fondations et l'évacuation des matériaux, • La réalisation des massifs de fondation, • La mise en œuvre du panneau, et la fixation des différents éléments constitutifs du panneau, • Toutes sujétions et aléas • Le panneau devra être posé avant le démarrage des travaux. 	602.30€
<i>L'unité (en lettres) : Six cent deux euros et trente centimes</i>	

1.6 GEODETECTION DES RESEAUX	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait la géodétection des réseaux sur l'ensemble du site et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La recherche, par tout moyen à la disposition de l'entrepreneur (passage caméra, sondages, détection), de tous les réseaux secs et humides dans le périmètre du projet ou en lien direct avec le projet, • La rédaction d'un rapport de synthèse, • La remise du rapport au maître d'œuvre au format informatique sur clé USB, 	717.00€
<i>Le forfait (en lettres) : Sept cent dix-sept euros</i>	

PISTE D'ATHLETISME

TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS

2.1 DEPOSE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EXISTANTS	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la dépose et l'évacuation en décharge des équipements sportifs et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépose des équipements, • Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations ou scellement des équipements, • La démolition des massifs de scellement et l'évacuation des matériaux en décharge agréée, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté, • Les matelas d'athlétisme et caillebotis associés seront conservés et mis en stock sur toute la durée du chantier puis reposés par l'entreprise en fin de réalisation. • L'évacuation en décharge de tous les autres équipements, y compris frais afférents • Le maître d'ouvrage se réserve le droit de conserver certains équipements. Une visite sera organisée en présence d'un représentant de la MOA afin d'identifier les équipements potentiellement concernés. 	2 100.00€
Le forfait (en lettres) : Deux mille cent euros	
2.2 DEMOLITION ET EVACUATION DE BETON ARME OU NON ARME EN FONDATION OU EN ELEVATION	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la démolition de béton armé ou non armé, en fondation ou en élévation, et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition des maçonneries quelle que soit la méthode choisie, y compris ferrailages éventuels, • La découpe éventuelle si une partie est conservée, • Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté, • Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité, • La remise en état des lieux après intervention, 	205.00€
Le mètre cube (en lettres) : Deux cent cinq euros	
2.3 DEMOLITION ET EVACUATION DE BORDURE ET CANIVEAU DE TOUTE NATURE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la démolition et l'évacuation de bordure et caniveau de toute nature conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition et l'évacuation des bordures et caniveaux, y compris fondations, • Les terrassements manuels ou mécaniques, les fouilles, et l'évacuation en décharge agréée des matériaux résultant, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides type 0/31,5, y compris compactage adapté, • La protection de tous les équipements conservés, • La remise en état des lieux après intervention, 	5.70€
Le mètre linéaire (en lettres) : Cinq euros et soixante-dix centimes	

2.4 DEMOLITION ET EVACUATION DE LA ZONE DU LANCER DE POIDS	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, la démolition et l'évacuation de la zone de lancer de poids conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition et l'évacuation du cercle de lancer, y compris fondations, • La dépose et l'évacuation des bordures • Le décapage et l'évacuation de la zone de lancer • Les terrassements manuels ou mécaniques, les fouilles, et l'évacuation en décharge agréée des matériaux résultant, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides type 0/31,5, y compris compactage adapté, • La protection de tous les équipements conservés, • La remise en état des lieux après intervention, 	7.30€
Le mètre carré (en lettres) : Sept euros et trente centimes	

2.5 DECAPAGE, EVACUATION ET RECYCLAGE DE LA RESINE SYNTHETIQUE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, le décapage, l'évacuation et recyclage de la résine synthétique conformément aux prescriptions énoncées dans le CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée et le repli du matériel nécessaire, • Le décapage manuel ou mécanique avec le matériel adapté, • La manutention, le chargement, le transport, les frais de recyclage. • La création d'une zone de stockage éventuelle et la protection avec des barrières Héras. • La transmission des justificatifs d'évacuation des matériaux en décharge agréée • Toutes sujétions et aléas 	6.10€
Le mètre carré (en lettres) : Six euros et dix centimes	

2.6 SCIAGE D'ENROBES	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, le sciage d'enrobés existants quelle que soit l'épaisseur et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • La découpe à la scie sur l'épaisseur des enrobés, • Le chargement et l'évacuation des produits en décharge, y compris frais afférents, • La remise en état des lieux après intervention, 	0.80€
Le mètre linéaire (en lettres) : Quatre-vingt centimes	

2.7 RABOTAGE ET EVACUATION D'ENROBES SUR 3CM D'ÉPAISSEUR MINI	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, le rabotage et évacuation d'enrobés sur 3cm d'épaisseur minimum et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diag amiante et HAP • Le rabotage des revêtements, • Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté, • Les protections nécessaires à la démolition d'ouvrages à proximité des voies circulées et des ouvrages conservés, <p>Les surfaces à raboter seront identifiées au début du chantier par un représentant de la maîtrise d'œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fraisât devra faire l'objet d'une demande d'agrément pour être réutilisé dans le cadre du chantier 	5.50€

Le mètre carré (en lettres) : Cinq euros et cinquante centimes

2.8 DEPOSE ET EVACUATION DE CLOTURE DE TOUTE NATURE Y COMPRIS MASSIFS	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose sans réutilisation ultérieure des clôtures existantes situées dans l'emprise des travaux y compris massifs, quels que soient le type et la nature de ces ouvrages.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépose ou démolition des éléments de clôture, • La démolition des massifs de fondation et l'évacuation en décharge des produits, • Le chargement, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux rebutés y compris les droits afférents, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté, 	59.20€
<p>Le mètre linéaire (en lettres) : Cinquante neuf euros et vingt centimes</p>	

2.9 DEPOSE ET EVACUATION DE PARE-BALLONS Y COMPRIS FILET	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose sans réutilisation ultérieure des pare-ballons existants situés dans l'emprise des travaux, quels que soient le type et la nature de ces ouvrages.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépose des éléments de pare-ballons, y compris le filet, • La démolition des massifs de fondation et l'évacuation en décharge des produits, • Le chargement, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux rebutés y compris les droits afférents, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris le compactage adapté, 	63.20€
<p>Le mètre linéaire (en lettres) : Soixante trois euros et vingt centimes</p>	

2.10 DEPOSE ET EVACUATION DE MAIN COURANTE Y COMPRIS MASSIFS	PU en €HT en chiffres
<ul style="list-style-type: none"> • Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose et l'évacuation en décharge de main courante y compris massifs et comprend notamment : • La dépose et l'évacuation en décharge de main courante, y compris frais afférents, • La dépose et l'évacuation des massifs en décharge agréée, • Les terrassements, les fouilles, la dépose des fixations ou scellement des clôtures. • Le remblaiement des fouilles en GNT 0/31.5, y compris compactage adapté. • Toutes sujétions et aléas 	15.60€
<p>Le mètre linéaire (en lettres) : Quinze euros et soixante centimes</p>	

2.11 DEPOSE ET EVACUATION DE DALLAGE DE TOUTE NATURE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la dépose et l'évacuation de dallage de toute nature et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition de la dalle quelle que soit la méthode choisie, y compris ferrailages, • Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, y compris frais afférents, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté, • Les protections nécessaires à la démolition d'ouvrages à proximité des voies circulées et des ouvrages conservés, • Toutes les mesures de protection des ouvrages, personnels, voiries à proximité, 	8.50€

- Les sujétions et aléas de toutes natures,

Le mètre carré (en lettres) : Huit euros et cinquante centimes

2.12 DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré la démolition de revêtements en enrobés et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition des revêtements quelle que soit la méthode choisie, • Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté, • Les protections nécessaires à la démolition d'ouvrages à proximité des voies circulées et des ouvrages conservés, • Les surfaces à démolir seront identifiées au début du chantier par un représentant de la maîtrise d'œuvre. 	8.70€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Huit euros et soixante-dix centimes</p>	

2.13 DEMOLITION ET EVACUATION DE REVETEMENTS EN ENROBES DRAINANTS PERIPHERIQUES (5CM)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la démolition de revêtements en enrobés drainants périphériques sur une épaisseur de 5 cm et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition des revêtements quelle que soit la méthode choisie, • Le tri, le chargement, l'évacuation, le transport et la mise en décharge contrôlée des matériaux, • La fourniture et la mise en œuvre des matériaux de comblement des vides, y compris compactage adapté, • Les protections nécessaires à la démolition d'ouvrages à proximité des voies circulées et des ouvrages conservés, • Les surfaces à démolir seront identifiées au début du chantier par un représentant de la maîtrise d'œuvre. 	9.50€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Neuf euros et cinquante centimes</p>	

2.14 TRANSFORMATION D'OUVRAGE EN REGARD BORGNE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la transformation d'ouvrage en regard borgne et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les découpes de revêtements nécessaires, • Les terrassements nécessaires au dégagement de la grille ou du tampon, du regard et des éléments, • La dépose et l'évacuation de la grille ou du tampon et du cadre, • L'élimination des déchets conformément à la législation en vigueur, • L'abaissement du regard pour ajout de la dalle, • Tous les travaux de démolition de maçonnerie, • La fourniture et la pose ou le coulage en place d'une dalle béton adaptée à la dimension du regard et dimensionnée en fonction des contraintes de circulation sur le regard, • Les scellements et calages altimétriques provisoires et définitifs (-10 cm sous le sol fini) de l'ensemble suivant les différentes phases de l'opération. • Le nettoyage des lieux après intervention, 	376.80€
<p>L'unité (en lettres) : Trois cent soixante-seize euros et quatre-vingt centimes</p>	

2.15 MISE A LA COTE D'OUVRAGE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à l'unité, la mise à la cote d'ouvrage et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les découpes de revêtements nécessaires, 	156.30€

- Les terrassements nécessaires au dégagement de la grille ou du tampon, de l'ouvrage e
- La dépose soignée de la grille ou du tampon, et du cadre,
- L'élimination des déchets conformément à la législation en vigueur,
- L'abaissement de l'ouvrage pour scellement de la grille ou du tampon à la bonne cote,
- Tous les travaux de démolition de maçonnerie,
- Les scellements et calages altimétriques provisoires et définitifs (-10 cm sous le sol fini) de l'ensemble suivant les différentes phases de l'opération.
- Le nettoyage des lieux après intervention,

L'unité (en lettres) : Cent cinquante six euros et trente centimes

3 TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS

3.1 PURGES EN GRAVE NON TRAITEE 0/80	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la réalisation de purges et leur remblaiement mécanique et manuel en grave non traitée 0/80 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transmission des essais de portance au maître d'œuvre (1 essai tous les 400 m² à la dynaplaque). Le maître d'œuvre communiquera à l'entrepreneur les zones à purger, • L'ouverture mécanique des zones à purger, à la suite de mauvais résultats de portance et/ou à des zones non porteuse, matelassées (présence d'eau), • Le chargement, le transport et l'évacuation des déblais en décharge, • La fourniture et le remblaiement en GNT 0/80 et le compactage par couche successive de 0.20m à 0,30m maximum, • Toutes sujétions liées au terrassement, au chargement, à l'évacuation et au transport. • Toutes sujétions et aléas, 	45.10€
<p><i>Le mètre cube (en lettres) : Quarante cinq euros et dix centimes</i></p>	

3.2 REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, le réglage et le compactage du fond de forme conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée et le repli du matériel nécessaire, • Le réglage fin du fond de forme, • Le compactage adapté, • Les dispositions visant au respect des plans d'exécution et des prescriptions énoncées dans le CCTP, • Toutes sujétions et aléas, • Le fond de forme devra présenter une surface uniforme et sera exempt de roches, racines ou blocs béton. 	1.60€
<p><i>Le mètre carré (en lettres) : Un euro et soixante centimes</i></p>	

3.3 FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti contaminant non-tissé conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture du géotextile, • Le transport et l'amenée à pied d'œuvre, • La mise en place des lés conformément aux exigences du CCTP, • Le stockage sur chantier et la prise en compte des interruptions, • Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre, 	1.80€
<p><i>Le mètre carré (en lettres) : Un euro et quatre vingt centimes</i></p>	

3.4 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/20	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/20 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terrassements en déblai sur 10cm d'épaisseur et évacuation des matériaux en décharge, • La fourniture de la GNT 0/20 sur 10cm, • L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant, • La mise en œuvre mécanique ou manuelle, • Le compactage par couche successive de 0.20 m à 0,30 m maximum, 	99.10€

- Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du C.C.T.P,
- La réalisation d'un relevé topographique en x, y, z par un géomètre agréé indépendant,
- Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes sujétions et aléas,
- Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P avant toute mise en œuvre.

Le mètre cube (en lettres) : Quatre vingt dix neuf euros et dix centimes

3.5 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBSG 0/10 (120KG/M ²)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre manuelle de béton bitumineux semi-grenu 0/10 pour le revêtement final de l'allée périphériques et autres zones enrobées et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le balayage et le nettoyage avant la mise en œuvre du BBSG 0/10, • La fourniture du BBSG 0/10 provenant d'une centrale agréée, • La mise en œuvre par des moyens manuels, • Le compactage adapté, • Les engravures aux différents raccordements, • La protection de surfaces revêtues avec un barriérage adapté le temps du refroidissement, • Le nettoyage des bordures, poteaux ou autres ouvrages salis par la mise en œuvre du BBSG, • Le contrôle des épaisseurs avec le maître d'œuvre lors d'une réunion de chantier, • Toutes sujétions et aléas, <p>L'épaisseur devra être de 5 cm en tout point des surfaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL : Les enrobés seront réalisés après la mise en place des ouvrages. Les enrobés seront réalisés à la dame à main autour des poteaux. Les carottages et l'emploi de béton coloré sont proscrits. 	223.00€
<p>La tonne (en lettres) : Deux cent vingt-trois euros</p>	

3.6 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBDR 0/6 (75KG/M ²)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de béton bitumineux drainant 0/6 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le balayage et le nettoyage avant la mise en œuvre du BBDR 0/6, • La fourniture du BBDR 0/6 provenant d'une centrale agréée, • La mise en œuvre par des moyens mécaniques ou manuels, • Le compactage adapté, • Les engravures aux différents raccordements, • La protection de surfaces revêtues avec un barriérage adapté le temps du refroidissement, • Le nettoyage des bordures, poteaux ou autres ouvrages salis par la mise en œuvre du BBSG, • Le contrôle des épaisseurs avec le maître d'œuvre lors d'une réunion de chantier, • Toutes sujétions et aléas, <p>L'épaisseur devra être de 3 cm en tout point des surfaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> • RAPPEL : Les enrobés seront réalisés après la mise en place des ouvrages. Les enrobés seront réalisés à la dame à main autour des poteaux. Les carottages et l'emploi de béton coloré est proscrit. 	235.00€
<p>La tonne (en lettres) : Deux cent trente-cinq euros</p>	

3.7 COUCHE D'ACCROCHAGE EN EMULSION DE BITUME	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage à l'émulsion de bitume suivant les spécifications du CCTP et comprend notamment :</p>	1.70€

- La fourniture à pied d'œuvre,
- Le transport,
- La mise en œuvre mécanique ou manuelle
- Le compactage,
- Les essais et mesurages,
- Toutes sujétions de mise en œuvre
- Cette couche sera à mettre en œuvre sous chaque couche de béton bitumineux à raison de 300 gr d'émulsion de bitume au m².

Le mètre carré (en lettres) : Un euro et soixante-dix centimes

3.8 Fourniture et pose de bordure béton type CR1	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type CR1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation conformément au plan d'exécution validé, • La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre, • La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer, • Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P, • Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton. • La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P. 	30.30€
<p>Le mètre linéaire (en lettres) : Trente euros et trente centimes</p>	

3.9 Micro-ponçage de 0 à 6 mm	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, le micro-rabotage d'enrobé à l'aide d'engins appropriés, afin de souscrire aux tolérances de nivellement de la norme EN 14877 avant la mise en œuvre des enrobés drainant de la piste conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée à pied d'œuvre et le repliement du matériel • Le rabotage proprement dit • L'évacuation des produits rabotés dans une décharge classée • Epaisseur moyenne à traiter : de 0 à 6 mm • Les sujétions et aléas de toutes natures. 	5.00€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Cinq euros</p>	

3.10 Fourniture et mise en œuvre de béton armé dose à 350 kg/m ³ pour ouvrages divers	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre d'un béton de ciment pour réfection ou réalisation de petits ouvrages et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture, la pose et la dépose des coffrages, • La fourniture et la mise en place d'armatures en acier HA à raison de 80 Kg/m³, • La fourniture et l'emploi de béton de ciment dosé à 350 kg pour 800 litres de graviers, et à 400 litres de sable, • Toutes sujétions 	484.00€
<p>Le mètre cube (en lettres) : Quatre cent quatre-vingt-quatre euros</p>	

3.11 <i>ENGazonnement</i>	en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre carré, l'engazonnement des zones identifiées sur les plans du dossier et conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre et la préparation de la terre avant engazonnement, • La préparation du lit de semences y compris l'épierrage manuel ou mécanique. • La répartition régulière, manuellement ou mécaniquement, des semences à la dose prescrite au CCTP, • Le griffage croisé d'enfouissement des graines, • Une garantie d'un an de reprise à compter de la date de réception. • Toutes sujétions dues aux contraintes de mise en œuvre. <p>Ce prix inclut également les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de barrière type Héras ou tout autre dispositif visant à protéger les zones engazonnées après la livraison du chantier, ainsi que l'entretien de ces barrières. • L'enlèvement des barrières se fera après une période minimum de trois mois, après vérification du développement de la structure racinaire du gazon, et sous réserve de validation par le maître d'œuvre, • En cas de présence de plantes invasives, retrait par arrachage et évacuation en déchèterie agréementée pendant toute la période de parfait achèvement (1an à compter de la réception). • <u>Une garantie d'un an de reprise à compter de la date de réception, arrosage et entretien.</u> 	2.30€
<p><i>Le mètre carré (en lettres) : Deux euros et trente centimes</i></p>	

3.12 <i>FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX DE PISTE ET DALOT</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et pose de caniveaux de piste et dalot conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terrassements nécessaires, la semelle et les butées en béton, le jointement et l'implantation précise en alignement et en altimétrie. • La fourniture et la pose de caniveaux à fente monobloc en béton polyester type Aco ou similaire, droit ou courbe et sans pente incorporée, munis de fentes de surface de 1.4 cm. La récupération des eaux pluviales à l'interface des deux couches d'enrobé par fenêtres latérales de largeur 2.2cm et de hauteur 3.5 cm. • Dimensions intérieures du caniveau : 125 mm de largeur et 200 mm de profondeur • Les dalots en PVC blanc, droit ou courbé et amovible avec absorption bilatérale. Positionnement sur caniveau par tige métallique vissée sur la partie intérieure du dalot • L'avaloir monobloc certifié IAAF en béton polyester, disposant de panier dessableur et munis de fentes de surface de 1.4 cm • L'évacuation des eaux pluviales s'effectuera aux 4 points de tangence dans des avaloires type ACO ou similaires y compris décanteur et raccordement au collecteur périphérique. • La production d'un certificat de mesurage par un géomètre expert • Toutes les sujétions liées au raccordement dans regard, finition, pièces de jonction et raccord, nettoyage. • Toutes sujétions liées aux terrassements manuelles ou mécaniques, déblais de toute nature, réseaux rencontrés. 	131.20€
<p><i>Le mètre linéaire (en lettres) : Cent trente et un euros et vingt centimes</i></p>	

3.13 <i>ESSAIS DE PORTANCE</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'essais de portance et comprend notamment :</p> <p>Les contrôles par essais à la plaque ou pénétromètre, réalisé par un bureau de sol agréé par le maître d'œuvre, L'amenée et le repliement du matériel nécessaire,</p> <p>La fourniture du rapport d'essais au MOE au format informatique,</p>	31.10€

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le



ID : 092-219200466-20250606-DEC2025_141-AR

La campagne d'essais de portance sera réalisée en une ou plusieurs fois, selon le phasage du chantier. Le titulaire ne pourra se prévaloir d'une rémunération complémentaire au prétexte d'une intervention en plusieurs phases, quelle qu'en soit la raison.

L'unité (en lettres) : Trente et un euros et dix centimes

4 REVETEMENT SPORTIF

4.1 REVETEMENT POLYURETHANE IMPERMEABLE SYSTEME BI COUCHE COULE EN PLACE ROUGE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre du revêtement polyuréthane système bicouche coulé en place de couleur rouge conformément aux exigences de la norme NF P 90-100 et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture et la mise en œuvre d'une couche d'accrochage synthétique, • La fourniture des composants selon les caractéristiques du revêtement prévue au CCTP, • Le malaxage ou la préparation sur chantier du mélange polyuréthane, • La mise en œuvre selon les moyens propres au procédé retenu et conformément aux prescriptions du CCTP, • Les sujétions dues aux tolérances de planimétrie de 3 mm sous la règle de 3 m • Les sujétions dues à une épaisseur nominale de 13 mm minimum sur les aires de course et de 20 mm sur les aires de saut (longueur et triple saut), demi-lunes, aire de lancer de javelot, aire de saut à la perche, suivant prescriptions du CCTP, • Les sujétions pour mise en œuvre à la main, • La protection des ouvrages et des sols conservés, • Les sujétions relatives aux joints de construction, • Le nettoyage des lieux et ouvrages, l'évacuation des déchets en centre de traitement agréé, y compris frais afférents, • La confection d'échantillons si nécessaire, • Les frais de laboratoire et d'essai contractuels, <p>Toutes sujétions et aléas,</p>	<p style="text-align: center;">46.50€</p>
<p>Le mètre carré (en lettres) : Quarante six euros et cinquante centimes</p>	

4.2 REALISATION DES TRACES DE LA PISTE D'ATHLETISME	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation des tracés conformément aux normes de l'I.A.A.F et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le traçage des couloirs, des départs, des arrivés, de la piste de steeple, de l'aire d'élan du saut, des aires de lancers, de l'ensemble des épreuves aux normes de l'I.A.A.F. • Le traçage avec une peinture de couleur blanche et compatible avec le système du revêtement proposé. • La protection des ouvrages • La coordination avec le géomètre expert <p>Toutes sujétions et aléas</p>	<p style="text-align: center;">9 398.70€</p>
<p>Le forfait (en lettres) : Neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-dix centimes</p>	

4.3 MARQUAGE DE LA PISTE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation du marquage conformément aux normes de l'I.A.A.F et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture de plaquettes en matériau synthétique avec impression en clair du marquage couleur de la piste. • La mise en place de l'ensemble par rivetage, collage ou vissage sur le revêtement ou sur la lice de piste premier couloir <p>Toutes sujétions et aléas</p>	<p style="text-align: center;">1 912.00€</p>
<p>Le forfait (en lettres) : Mille neuf cent douze euros</p>	

5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ATHLETISME

5.1 <i>PLANCHE D'APPEL REVERSIBLE</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et pose de planche d'appel réversible conformément aux exigences de la F.F.A et de l'IAAF et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les planches d'appel règlementaires en bois exotique laqué de couleur contrasté 1.22 m x 0.30 m, réversibles avec plasticine blanc • Un boîtier métallique à sceller pour loger la planche d'appel avec couvercle métallique recouvert de résine synthétique. • L'épaisseur totale est variable de 95 à 120 mm. • La fourniture de couvercle de planche d'appel en remplissage résine synthétique épaisseur 12 mm (coulée en usine). • L'assemblage et le montage des différents éléments • Le scellement des équipements • Les essais de bon fonctionnement • Toutes les sujétions liées aux finitions, raccords et nettoyage. <p>Toutes sujétions et aléas</p>	<p>1 063.60€</p>
<p><i>L'unité (en lettres) : Mille soixante trois euros et soixante centimes</i></p>	

5.2 <i>ATELIER DE SAUT A LA PERCHE</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation d'un atelier de saut à la perche conformément aux exigences de la F.F.A et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Butoir de perche <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les terrassements en déblai, démolition pour le scellement du matériel ▪ La fourniture du matériel fabriqué aux normes I.A.A.F ▪ Le scellement au béton maigre du cadre fixe ▪ Le raccordement avec les revêtements périphériques ▪ La fourniture et pose d'un couvercle butoir en aluminium prenant entièrement la forme du butoir sur 5 faces et pouvant recevoir de la résine ▪ Le respect des côtes altimétriques et planimétriques d'implantation conformes aux règles d'homologation I.A.A.F ▪ Les essais de bon fonctionnement ▪ Toutes sujétions et aléas • Rails pour poteaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Massifs constitués de deux longrines de dimensions 6m x 0.60m x 0.30m de profondeur. ▪ Y compris terrassement en déblais, évacuation en décharge, coffrages préalables, fourniture et mise en œuvre du béton dosé à 300kg/m³ et ferrailé (4 diam. 10mm par massif) avec arêtes tirées au fer à joint et surface finalement talochée ▪ Fourniture et pose de rails adaptés aux poteaux existants • Toutes sujétions et aléas <p>Nota : le matelas et les barres seront reposés par l'entreprise dans le cadre du présent marché (travaux préparatoires)</p>	<p>8 359.00€</p>
<p><i>Le forfait (en lettres) : Huit mille trois cent cinquante neuf euros</i></p>	

5.3 <i>CREATION D'UN ATELIER DE LANCER DE POIDS (DALLE BETON, CERCLE REGLEMENTAIRE RENFORCE)</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la réalisation d'un atelier de lancer de poids conforme aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les terrassements en déblai sur 50 cm d'épaisseur et évacuation des matériaux en décharge, 	<p>3 172.40€</p>

- Le compactage du fond de forme
- La mise en place d'un géotextile anti-contaminant 150g/m²
- La fourniture et mise en œuvre de graves GNT 0/31.5 sur 30cm d'épaisseur et son compactage
- La réalisation d'une dalle en béton de ciment taloché, de 20cm d'épaisseur, renforcée d'un treillis soudé solidaire du cercle, de dimensions 3m x 3m autour du cercle,
- La fourniture et pose d'un butoir en fibre de verre peinte laquée ; le niveau haut du butoir sera à environ 10 cm au-dessus du niveau fini du gazon,
- La fourniture et pose d'un cercle métallique en fer plat, en acier galvanisé trempé à chaud, avec revêtement polyester blanc cuit au four, de 70mm de hauteur, de 6mm d'épaisseur et de 2.135m de diamètre (peint en blanc)
- La dalle béton devra être parfaitement plane et horizontale, finement talochée et de niveau fini situé à environ 20mm au-dessous du niveau supérieur du cercle. Elle sera équipée d'au moins trois orifices Ø12mm pour évacuation des eaux pluviales, avec pose d'un tuyau PVC diam. 40mm, pour liaison avec la fondation.
- Le bord supérieur du cercle devra être au niveau du sol fini

Toutes sujétions et aléas

Le forfait (en lettres) : Trois mille cent soixante douze euros et quarante centimes

5.4 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE CR1

PU en €HT
en chiffres

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type CR1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation conformément au plan d'exécution validé,
- La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre,
- La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer,
- Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P,
- Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton.

30.40€

La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P.

Le mètre linéaire (en lettres) : Trente euros et quarante centimes

5.5 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE STABILISE POUR DE RECEPTION DU POIDS

PU en €HT
en chiffres

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre de stabilisé pour la zone de réception du poids conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

- L'implantation conformément au plan d'exécution validé,
- Les terrassements en déblai sur 38 cm d'épaisseur et évacuation des matériaux en décharge,
- La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre,
- L'empierrement en 0/31.5 sur 30cm,
- La mise en place du stabilisé sur 8cm contrebutées au droit des bordures et sur toute leur surface de réception du poids,
- Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P,
- Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton.

40.90€

Le mètre carré (en lettres) : Quarante euros et quatre-vingt-dix centimes

5.6 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE TERRE VEGETALE, ENGAZONNEMENT SUR ANCIENNE ZONE DE POIDS

PU en €HT
en chiffres

Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de terre végétale sur l'ancienne zone de poids conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :

18.40€

- Le chargement, le transport, le déchargement, l'amenée à pied d'œuvre et la mise en œuvre ou manuelle de terre végétale par couche successive de 0,20 m à 0,30 m maximum,
- Le nivellement fin,
- La réalisation d'un relevé topographique en x, y, z par un géomètre,
- L'amendement nécessaire conformément aux prescriptions du C.C.T.P,
- Le respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre,
- Toutes sujétions et aléas,
- Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P avant toute mise en œuvre.

Le mètre carré (en lettres) : Dix huit euros et quarante centimes

6 CONTROLE EXTERNE PISTE D'ATHLETISME

6.1 CONTROLE DE LA MISE EN ŒUVRE A CHAUD DES ENROBES PAR UN LABORATOIRE AGREE INDEPENDANT (PLANIMETRIE / EPAISSEUR)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, le contrôle de la mise en œuvre à chaud des enrobés par un laboratoire indépendant, conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P.</p> <p>Il concerne la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du BBSG 0/10, • Du BBDR 0/6, <p>Les contrôles se feront immédiatement après la mise en œuvre des enrobés et pendant la phase de compactage.</p> <p>Le laboratoire devra être agréé par le maître d'œuvre avant intervention.</p>	7 875.10€
<p><i>Le forfait (en lettres) : Sept mille huit cent soixante-quinze euros et dix centimes</i></p>	

6.2 PRELEVEMENT D'ENROBES POUR LE CONTROLE DU MODULE DE RICHESSE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, Les frais pour prélèvement in situ d'enrobés et analyse du module de richesse. Les résultats devront être strictement conformes à la norme NF P 90 100. Un rapport sera remis au maître d'œuvre En cas de non-conformité, l'entrepreneur s'engage à proposer un nouvel enrobé et assurera de nouvelle analyse, à ses frais exclusifs.</p>	1 230.90€
<p><i>Le forfait (en lettres) : Mille deux cent trente euros et quatre-vingt-dix centimes</i></p>	

6.3 FRAIS DE GEOMETRE POUR L'IMPLANTATION DE L'ANNEAU DE PISTE (CANIVEAUX, BORDURES)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la prestation du géomètre expert agréé par la FFA et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <p>L'intervention du géomètre expert pour l'implantation complète de tous les ouvrages.</p> <p>La surveillance, les contrôles et vérifications nécessaires pendant la phase travaux afin de respecter les normes WORLD ATHLETICS.</p> <p>Toutes les sujétions liées à l'implantation, le contrôle du géomètre sur la bonne exécution de(s) entreprise(s)</p> <p>Toutes sujétions et aléas en vue de l'homologation des ouvrages</p>	7 500.00€
<p><i>Le forfait (en lettres) : Sept mille cinq cent euros</i></p>	

6.4 FRAIS DE GEOMETRE AGREE POUR L'IMPLANTATION DES TRACES, COULOIRS, DEPARTS ET ARRIVEES DE COURSES Y COMPRIS LA REALISATION DU DOSSIER D'HOMOLOGATION	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au forfait, la prestation du géomètre expert agréé par la FFA et aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <p>L'intervention du géomètre expert pour la vérification du développé, des normes dimensionnelles des surfaces d'athlétisme en plan et en altitude</p> <p>L'implantation des départs, des arrivées et de toutes les épreuves suivant les normes de l'I.A.A. F</p> <p>La délivrance du certificat de conformité, du plan de marquage et traçage et de toutes les pièces écrites prévues au C.C.T.P en vue de l'homologation</p>	7 500.00€

Transmission au maître d'œuvre du dossier

Toutes sujétions et aléas en vue de l'homologation des ouvrages

Le forfait (en lettres) : Sept mille cinq cent euros**6.5 ESSAIS SPORTIFS SUR RESINE SYNTHETIQUE**PU en €HT
en chiffres

Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation des essais sportifs sur la résine synthétique par un laboratoire agréé indépendant, conformément aux prescriptions du CCTP et comprend notamment :

- Contrôle de l'aspect visuel du revêtement,
- Mesure de l'épaisseur selon norme EN 1969
- Mesure de la glissance sec/humide selon norme EN 13036-4
- Mesure d'absorption des chocs et de déformation verticale selon normes NF EN 14808 et NF EN 14809
- Contrôle de la planéité selon norme EN 13036-7
- Rédaction du rapport et remise au MOE et MOA en un exemplaire papier et un exemplaire informatique sur clé USB.

4 678.40€***Le forfait (en lettres) : Quatre mille six cent soixante dix huit euros et quarante centimes***

ABORDS

7 TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS

7.1 REGLAGE ET COMPACTAGE DU FOND DE FORME	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, le réglage et le compactage du fond de forme conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amenée et le repli du matériel nécessaire, • Le réglage fin du fond de forme, • Le compactage adapté, • Les dispositions visant au respect des plans d'exécution et des prescriptions énoncées dans le CCTP, • Toutes sujétions et aléas, • Le fond de forme devra présenter une surface uniforme et sera exempt de roches, racines ou blocs béton. 	1.60€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Un euro et soixante centimes</p>	

7.2 FOURNITURE ET POSE DE GEOTEXTILE ANTI-CONTAMINANT	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la fourniture et mise en œuvre d'un géotextile anti-contaminant non-tissé conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fourniture du géotextile, • Le transport et l'amenée à pied d'œuvre, • La mise en place des lés conformément aux exigences du CCTP, • Le stockage sur chantier et la prise en compte des interruptions, • Toutes sujétions et aléas de mise en œuvre, 	1.80€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Un euro et quatre-vingt centimes</p>	

7.3 FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GNT 0/63	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de grave non traitée 0/63 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • Les terrassements en déblai sur 40cm d'épaisseur et évacuation des matériaux en décharge, • La fourniture de la GNT 0/63 sur 40cm, • L'identification in-situ du matériau par un laboratoire agréé indépendant, • La mise en œuvre mécanique ou manuelle, • Le compactage par couche successive de 0.20 m à 0,30 m maximum, • Le nivellement fin pour obtenir une planimétrie conforme aux exigences du C.C.T.P, • La réalisation des essais de portance (1 essais tous les 400 m² à la dynaplaque). Les essais devront être réalisés par un laboratoire agréé indépendant, • La réalisation d'un relevé topographique en x, y, z par un géomètre agréé indépendant, • Les dispositions visant au respect des épaisseurs inscrites sur les coupes et plans transmis par le maître d'œuvre, • Toutes sujétions et aléas, • Le matériau devra être validé par le maître d'œuvre conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P avant toute mise en œuvre. 	63.00€
<p>Le mètre cube (en lettres) : Soixante trois euros</p>	

7.4 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE GNT 0/20 (ÉPAISSEUR 10CM)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre de GNT 0/20 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • Les terrassements en déblai sur 10cm d'épaisseur et évacuation des matériaux en décharge, • La fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 sur 10cm conformément aux côtes du plan d'exécution validé, • La fourniture, le transport et la mise en œuvre de sable de déflachage conforme à la norme NF P 90-112 et aux prescriptions du C.C.T.P, • L'identification in-situ de la GNT 0/20 par un laboratoire agréé indépendant, • La réalisation d'un relevé topographique en x, y, z par un géomètre agréé indépendant, • Le matériel pour la mise en œuvre et le nivellement devra être validé par le maître d'œuvre. • Toutes sujétions liées aux transports, stockages, à la mise en œuvre, compactage, cylindrage, l'arrosage et le nettoyage. • L'épaisseur devra être supérieure ou égale à 10cm en tout point des surfaces. 	64.40€
<p>Le mètre cube (en lettres) : Soixante-quatre euros et quarante centimes</p>	

7.5 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE BETON TYPE P1	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de bordure béton type P1 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation conformément au plan d'exécution validé, • La fourniture, le transport, et l'approvisionnement à pied d'œuvre, • La pose et le réglage des bordures comprenant notamment les contrebutées au droit des bordures et sur toute leur longueur, ainsi que la confection des joints au mortier de ciment lissé au fer, • Les dispositions visant à respecter la conformité concernant les tolérances de planéité et d'altimétrie conformément aux exigences du C.C.T.P, • Toutes sujétions de pose, de transport, de terrassement, et de mise en œuvre de béton. • La pose des lignes droites ou des courbes devra respecter les prescriptions du C.C.T.P. 	30.80€
<p>Le mètre linéaire (en lettres) : Trente euros et quatre-vingt centimes</p>	

7.6 COUCHE D'IMPREGNATION GRAVILLONNEE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'une couche d'imprégnation gravillonnée à l'émulsion de bitume suivant les prescriptions du CCTP et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La protection des ouvrages et des bordures, • Le cylindrage du fond de forme avant application, • La fourniture et l'application mécanique ou manuelle d'une émulsion de bitume au dosage prescrit au CCTP, • La fourniture et l'application mécanique ou manuelle du gravillon, au dosage prescrit au CCTP, • Le cylindrage avec un compacteur approprié, • Le balayage de l'excédent de gravillon et le nettoyage des projections éventuelles d'émulsion sur les ouvrages adjacents, quelle que soit la méthode à utiliser, • Toutes sujétions et aléas, 	3.80€
<p>Le mètre carré (en lettres) : Trois euros et quatre-vingt centimes</p>	

7.7 FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE BBDR 0/6 (75KG/M ²)	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à la tonne, la fourniture et la mise en œuvre mécanique et manuelle de béton bitumineux drainant 0/6 conformément aux prescriptions énoncées au CCTP et comprend notamment :</p>	225.00€

- Le balayage et le nettoyage avant la mise en œuvre du BBDR 0/6,
- La fourniture du BBDR 0/6 provenant d'une centrale agréée,
- La mise en œuvre par des moyens mécaniques ou manuels,
- Le compactage adapté,
- Les engravures aux différents raccordements,
- La protection de surfaces revêtues avec un barriérage adapté le temps du refroidissement,
- Le nettoyage des bordures, poteaux ou autres ouvrages salis par la mise en œuvre du BBSG,
- Le contrôle des épaisseurs avec le maître d'œuvre lors d'une réunion de chantier,
- Toutes sujétions et aléas,

L'épaisseur devra être de 3 cm en tout point des surfaces.

- **RAPPEL** : Les enrobés seront réalisés après la mise en place des ouvrages. Les enrobés seront réalisés à la dame à main autour des poteaux. Les carottages et l'emploi de béton coloré est proscrit.

La tonne (en lettres) : Deux cent vingt cinq euros

7.8 <i>ESSAIS DE PORTANCE</i>	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'essais de portance et comprend notamment :</p> <p>Les contrôles par essais à la plaque ou pénétromètre, réalisé par un bureau de sol agréé par le maître d'œuvre,</p> <p>L'amenée et le repliement du matériel nécessaire,</p> <p>La fourniture du rapport d'essais au MOE au format informatique,</p> <p>La campagne d'essais de portance sera réalisée en une ou plusieurs fois, selon le phasage du chantier. L'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'une rémunération complémentaire au prétexte d'une intervention en plusieurs phases, quelle qu'en soit la raison.</p>	<p>31.10€</p>
<p>L'unité (en lettres) : Trente et un euros et dix centimes</p>	

8 MAIN COURANTE

8.1 FOURNITURE ET POSE DE MAIN COURANTE REMPLIE, HAUTEUR 1.10M	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de la main courante remplie conformément aux prescriptions du CCTP comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, • Le terrassement, l'évacuation des déblais en décharge, • Le scellement des poteaux, la fixation des lisses et du remplissage, la finition et le nettoyage. • Toutes sujétions et aléas, <p>La fixation du remplissage par clipsage est proscrite.</p>	105.00€
<p><i>Le mètre linéaire (en lettres) : Cent cinq euros</i></p>	

8.2 FOURNITURE ET POSE DE PORTAIL 4.00M DANS MAIN COURANTE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et pose d'un portail de 4.00m, de hauteur 1.10m hors sol avec deux vantaux égaux conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation conforme au plan d'exécution validé, • La réalisation des fouilles et l'évacuation des déblais excédentaires en décharge, • La réalisation des réservations et des massifs béton, • La fourniture et le transport à pied d'œuvre du portail, la pose, les fixations, • Toutes sujétions liées aux systèmes de fermetures conformément aux prescriptions du C.C.T.P. <p>La remise en état des abords,</p>	2 078.50€
<p><i>L'unité (en lettres) : Deux mille soixante-dix-huit euros et cinquante centimes</i></p>	

8.3 FOURNITURE ET POSE DE PORTILLON 1,50M DANS MAIN COURANTE	PU en €HT en chiffres
<p>Ce prix rémunère, à l'unité, la fourniture et la pose de portillon de 1.50m de large et 1,10 m de haut, à un vantail conformément aux prescriptions énoncées dans le C.C.T.P et comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation, • La fourniture, le transport, l'amenée à pied d'œuvre, • Le terrassement, l'évacuation des déblais en décharge, • Le scellement des poteaux, les fixations, la finition et le nettoyage. <p>Toutes sujétions liées aux systèmes de fermetures conformément aux prescriptions du C.C.T.P.</p>	1 185.70€
<p><i>L'unité (en lettres) : Mille cent quatre vingt cinq euros et soixante-dix centimes</i></p>	

DQE

Rénovation de la piste
d'athlétisme et repositionnement
des modules d'athlétisme du
Stade Marcel CERDAN

PARC ESPACE (Mandataire)

Rénovation de la piste d'athlétisme et repositionnement des modules d'athlétisme du stade Marcel Cerdan à Malakoff (92)

N° de Prix	Désignations	Unité	Quantité	PU en €HT	Prix Total en €HT
1	PRIX GENERAUX				
1.1	Installations de chantier	FT	1	7 052,10 €	7 052,10 €
1.2	Constat d'huissier - Etat des lieux	FT	1	956,00 €	956,00 €
1.3	Implantation et piquetage	FT	1	776,80 €	776,80 €
1.4	Etudes d'exécution et dossier des ouvrages exécutés	FT	1	2 330,30 €	2 330,30 €
1.5	Panneau d'information de chantier	U	1	602,30 €	602,30 €
1.6	Géodétection des réseaux	FT	1	717,00 €	717,00 €
Sous-total PRIX GENERAUX					12 434,50 €

PISTE D'ATHLETISME

2	TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS				
2.1	Dépose des équipements sportifs existants	FT	1	2 100,00 €	2 100,00 €
2.2	Démolition et évacuation de béton armé ou non armé en fondation ou en élévation	M3	3	205,00 €	615,00 €
2.3	Démolition et évacuation de bordure et caniveau de toute nature	ML	1010	5,70 €	5 757,00 €
2.4	Décapage et évacuation de la zone de lancer du poids	M2	160	7,30 €	1 168,00 €
2.5	Décapage, évacuation et recyclage de la résine synthétique	M2	3946	6,10 €	24 070,60 €
2.6	Sciage d'enrobés	ML	123	0,80 €	98,40 €
2.7	Rabotage et évacuation des enrobés sur 3cm d'épaisseur mini	M2	2919	5,50 €	16 054,50 €
2.8	Dépose et évacuation de clôture de toute nature y compris massifs	ML	2	59,20 €	118,40 €
2.9	Dépose et évacuation de pare-ballons y compris filet	ML	2	63,20 €	126,40 €
2.10	Dépose et évacuation de main courante y compris massifs	ML	344	15,60 €	5 366,40 €
2.11	Dépose et évacuation de dallage de toute nature	M2	172	8,50 €	1 462,00 €
2.12	Démolition et évacuation de revêtements en enrobés	M2	1027	8,70 €	8 934,90 €
2.13	Démolition et évacuation de revêtements en enrobés drainants périphériques (5cm)	M2	469	9,50 €	4 455,50 €
2.14	Transformation d'ouvrage en regard borgne	U	5	376,80 €	1 884,00 €
2.15	Mise à la cote d'ouvrage	U	5	156,30 €	781,50 €
Sous-total TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS					72 992,60 €

3	TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS				
3.1	Purges en grave non traitée 0/80	M3	100	45,10 €	4 510,00 €
3.2	Réglage et compactage du fond de forme	M2	1048	1,60 €	1 676,80 €
3.3	Fourniture et pose de géotextile anti contaminant	M2	1048	1,80 €	1 886,40 €
3.4	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20	M3	103	99,10 €	10 207,30 €
3.5	Fourniture et mise en œuvre de BBSG 0/10 (100 kg/m ²)	T	105	223,00 €	23 415,00 €
3.6	Fourniture et mise en œuvre BBDr 0/6 (75 kg/m ²)	T	302	235,00 €	70 970,00 €
3.7	Couche d'accrochage en émulsion de bitume	M2	1048	1,70 €	1 781,60 €
3.8	Fourniture et pose de bordure béton type CR1	ML	555	30,30 €	16 816,50 €
3.9	Micro-ponçage de 0 à 6 mm	M2	592	5,00 €	2 960,00 €
3.10	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 Kg /m ³ pour ouvrages divers	M3	1	484,00 €	484,00 €
3.11	Engazonnement	M2	900	2,30 €	2 070,00 €
3.12	Fourniture et pose de caniveaux de piste et dalot	ML	400	131,20 €	52 480,00 €
3.13	Essais de portance	U	20	31,10 €	622,00 €
Sous-total TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS					189 879,60 €

4	REVETEMENT SPORTIF				
4.1	Revêtement polyuréthane <u>imperméable</u> système bi-couche coulé en place rouge	M2	3946	46,50 €	183 489,00 €
4.2	Réalisation des tracés de la piste d'athlétisme	FT	1	9 398,70 €	9 398,70 €
4.3	Marquage de la piste	FT	1	1 912,00 €	1 912,00 €
Sous-total REVETEMENT SPORTIF					194 799,70 €

5 EQUIPEMENTS SPORTIFS ATHLETISME					
5.1	Planche d'appel réversible	U	8	1 063,60 €	8 508,80 €
5.2	Atelier de saut à la perche	FT	1	8 359,00 €	8 359,00 €
5.3	Création d'un atelier de lancer de poids (dalle béton, cercle règlementaire renforcé)	FT	1	3 172,40 €	3 172,40 €
5.4	Fourniture et pose de bordure béton type CR1	ML	52	30,40 €	1 580,80 €
5.5	Fourniture et mise en œuvre de stabilisé pour zone de réception du poids	M2	130	40,90 €	5 317,00 €
5.6	Fourniture et mise en œuvre de terre végétale, engazonnement sur ancienne zone poids	M2	160	18,40 €	2 944,00 €
Sous-total EQUIPEMENTS SPORTIFS ATHLETISME					29 882,00 €

6 CONTRÔLE EXTERNE PISTE D'ATHLETISME					
6.1	Contrôle de la mise en œuvre à chaud des enrobés par un laboratoire agréé indépendant (planimétrie / épaisseur)	FT	1	7 875,10 €	7 875,10 €
6.2	Prélèvement d'enrobés pour le contrôle du module de richesse	FT	1	1 230,90 €	1 230,90 €
6.3	Frais de géomètre pour l'implantation de l'anneau de piste (caniveaux, bordures)	FT	1	7 500,00 €	7 500,00 €
6.4	Frais de géomètre agréé pour l'implantation des tracés, couloirs, départs et arrivées de courses y compris la réalisation du dossier d'homologation	FT	1	7 500,00 €	7 500,00 €
6.5	Essais sportifs sur résine synthétique	FT	1	4 678,40 €	4 678,40 €
Sous-total CONTRÔLE EXTERNE PISTE D'ATHLETISME					28 784,40 €

ABORDS

7 TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS					
7.1	Réglage et compactage du fond de forme	M2	240	1,60 €	384,00 €
7.2	Fourniture et pose de géotextile anti contaminant	M2	240	1,80 €	432,00 €
7.3	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/63	M3	96	63,00 €	6 048,00 €
7.4	Fourniture et mise en œuvre de GNT 0/20 (10cm)	M3	24	64,40 €	1 545,60 €
7.5	Fourniture et pose de bordure béton type P1	ML	346	30,80 €	10 656,80 €
7.6	Couche d'imprégnation gravillonnée	M2	479	3,80 €	1 820,20 €
7.7	Fourniture et mise en œuvre BBDr 0/6 (75 kg/m ²)	T	36	225,00 €	8 100,00 €
7.8	Essais de portance	U	5	31,10 €	155,50 €
Sous-total TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS					29 142,10 €

8 MAIN COURANTE					
8.1	Fourniture et pose de main courante remplie, hauteur 1,10m	ML	344	105,00 €	36 120,00 €
8.2	Fourniture et pose de portail 4.00m dans main courante	U	1	2 078,50 €	2 078,50 €
8.3	Fourniture et pose de portillon 1.50m dans main courante	U	3	1 185,70 €	3 557,10 €
Sous-total MAIN COURANTE					41 755,60 €

SYNTHESE		
1	PRIX GENERAUX	12 434,50 €
PISTE D'ATHLETISME		
2	TRAVAUX PREPARATOIRES - DEPOSES - DEMOLITIONS	72 992,60 €
3	TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS	189 879,60 €
4	REVETEMENT SPORTIF	194 799,70 €
5	EQUIPEMENTS SPORTIFS ATHLETISME	29 882,00 €
6	CONTRÔLE EXTERNE PISTE D'ATHLETISME	28 784,40 €
ABORDS		
7	TERRASSEMENTS GENERAUX - GENIE CIVIL - REVETEMENTS	29 142,10 €
8	MAIN COURANTE	41 755,60 €

MONTANT TOTAL HT	599 670,50 €
TVA 20%	119 934,10 €
MONTANT TOTAL TTC	719 604,60 €